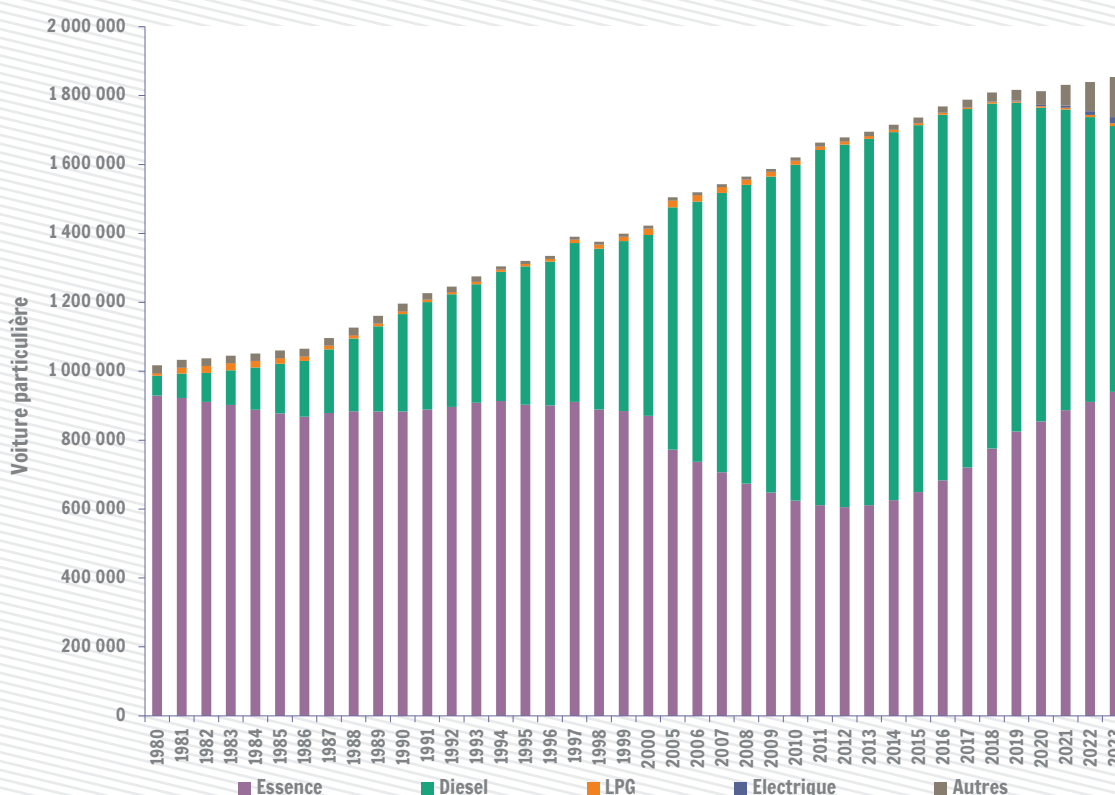


# Parc automobile et immatriculations

## 1 854 051

C'est le nombre de voitures particulières au 01/08/2023, soit 75 % du parc wallon de véhicules à moteur

Evolution du parc automobile des voitures particulières en Wallonie par type de motorisation



Sources : Statbel - Parc de véhicules à moteur ; Calculs : IWEPS

Au 1<sup>er</sup> août 2023, le parc automobile wallon comptabilise 2 464 998 véhicules (contre 2 444 087 en 2022, en augmentation de +19 % depuis 2010 et +3,4 % depuis 2020, toutes catégories confondues) dont 1 854 051 voitures particulières (+2,3 % depuis 2020 mais +14 % depuis 2010). Ainsi, en 2023, on peut estimer qu'il y a 503 voitures particulières (vp) pour 1 000 habitants en Wallonie contre 515 en Belgique. En 2000, il y en avait respectivement 426 et 457.

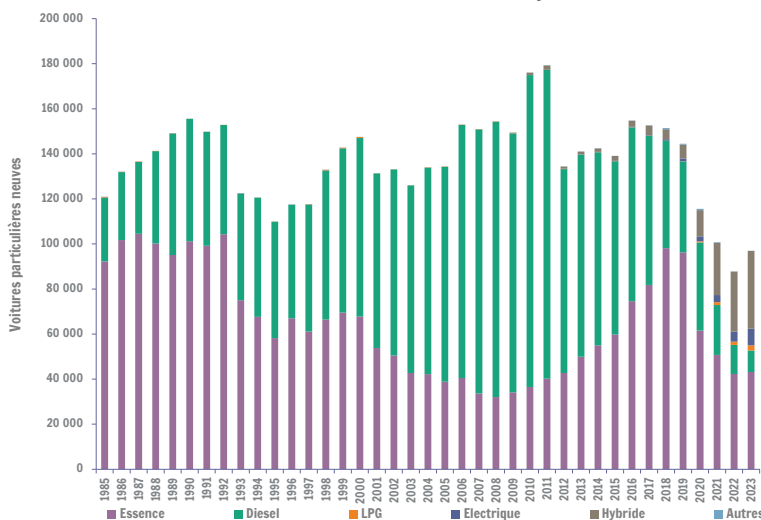
Selon le SPF M&T, les voitures immatriculées en Wallonie parcourent en moyenne à 15 411 km par an (le chiffre belge est de 14 770, dernières données disponibles 2017). Le SPF M&T estime également que les voitures-salaires constitueraient 3,5 % des voitures immatriculées en Wallonie (pour 8,0 % au niveau national) et parcourraient plus du double de kilomètres annuellement (31 008 km) que les autres voitures ; elles représenteraient, 7,5 % des kilomètres parcourus (pour 16 % au niveau national).

Avec plus de 1,85 million d'unités, les voitures particulières représentent 75 % du parc total des véhicules en Wallonie. La part de la motorisation diesel dans celles-ci, supérieure à celle de l'essence depuis 2006, y est en diminution depuis 2012 (63 % pour 42 % en 2022). En termes d'évolution, le nombre de voitures particulières à essence (51 % du parc) augmente de 3,2 % tandis que les voitures diesel poursuivent leur diminution (-6,6 %). Les voitures électriques sont au nombre de 17 299 (contre 10 723 en 2022, en augmentation de 61 %), mais ne représentent que 0,9 % du parc des voitures particulières wallon. Les voitures hybrides, reprises dans la rubrique autres (91 % à électricité-essence), sont également en progression (+43 % par rapport à 2021) avec 105 757 unités (essence/diesel et électricité, le chiffre belge étant de 537 817) contre 74 135 en 2022, ce qui correspond à 6 % du parc de voitures particulières.

Au niveau des immatriculations en Wallonie (au 1<sup>er</sup> janvier 2024), 352 009 voitures particulières ont fait l'objet d'une demande en Wallonie durant l'année 2023, soit une hausse de 6,8 % par rapport à 2022 (329 612 v.p.) bien qu'ayant encore un niveau inférieur à 2019 (396 780 v.p.). Cela peut être l'illustration d'un marché en évolution, impacté par divers éléments tels les problèmes de livraison et autre pénurie de pièces détachées pour les véhicules neufs, les incertitudes liées aux impacts post Covid-19, aux conflits géopolitiques et de l'inflation.

# Parc automobile et immatriculations

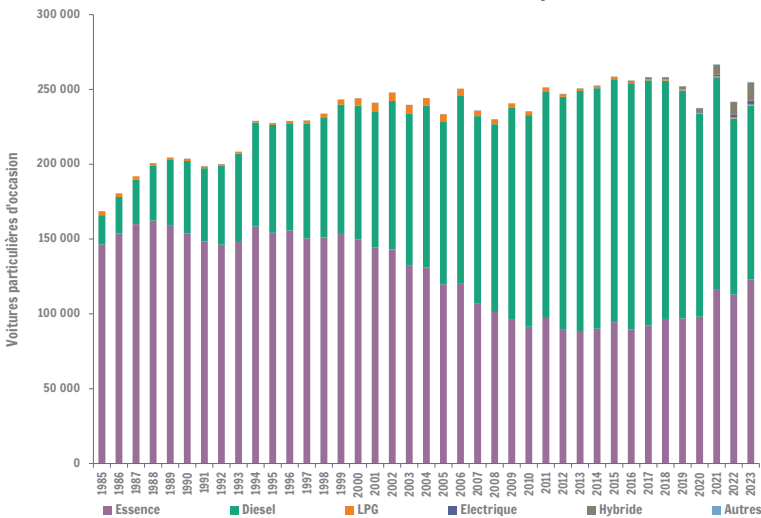
Evolution du nombre d'immatriculations de voitures particulières neuves en Wallonie



En 2023, 28 % des immatriculations concernent des voitures particulières neuves, soit 96 946 unités en hausse par rapport à 2022 (+10 %). Les motorisations hybrides et électriques (44 %) équivalent pour la première fois celles en essence (45 %). Les progressions sont en motorisation essence (+2,2 %), hybride (+30 %, 34 527 contre 26 575 en 2022, soit une part de 36 %) et des voitures électriques +65 % (7 399 contre 4 492 en 2022, soit une part de 8 %) ainsi que la poursuite du déclin du diesel (-26 % et -88 % depuis 2015). Précisons que depuis 2015, les accises sur le diesel ont été alignées sur le niveau de celles de l'essence par décision du Gouvernement fédéral.

Sources : Statbel - Immatriculations de véhicules

Evolution du nombre d'immatriculations de voitures particulières d'occasion en Wallonie



En 2023, 72 % des immatriculations sont des voitures particulières en occasion. Avec 255 063 unités (48 % motorisation essence et 46 % en diesel), elles repartent à la hausse +5,5 % par rapport à 2022, possible compensation de la hausse du nombre de véhicules neufs mis en circulation suite à la crise du Covid-19. En référence à la décision politique de 2015, notons la progression de l'essence (+30 %) et la baisse continue du diesel (-28 %) depuis 2015 (sauf en 2021). Enfin, la part des alternatives à ces deux types de motorisation dans les véhicules d'occasion n'est que de 6 %.

Sources : Statbel - Immatriculations de véhicules

## Définitions et sources

Le parc de véhicules regroupe tous les véhicules motorisés inscrits en Belgique. Les décomptes se font au 1<sup>er</sup> août de chaque année pour le parc et au 31 décembre pour les immatriculations de véhicules.

Voiture-salaire : voiture de société mise par les employeurs à disposition de certains de leurs travailleurs et que ceux-ci peuvent utiliser à des fins autres que professionnelles.

Sources : Statbel - Parc de véhicules à moteur ;  
Calculs : IWEPS.

## Pertinence et limites

Statbel produit ces données à partir des informations recueillies par la DIV du SPF M&T lors de l'immatriculation des véhicules. Les véhicules inscrits au nom d'une société de leasing (y compris les véhicules d'entreprise) sont tous enregistrés à l'adresse (commune) du siège (social) de la société. L'interprétation des chiffres est donc à réaliser avec une certaine prudence car le nombre de véhicules immatriculés sur un territoire ne reflète pas forcément le nombre de véhicules disponibles sur ce même territoire.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweps.be>

Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2024